

**27ème PORCELAINORUM
du 03 au 04 juin 2023 – Lac de VASSIVIERE en LIMOUSIN
CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE PORT CROZAT – grade 4**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 -2024*
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au club house du club ; ils seront également communiqués par VHF (canal 8), mégaphone ou sonorisation du club.

3.2 Le PC course est situé au bureau du club house du CNV [05 55 69 40 96].

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF NUMERO 8, également par mégaphone.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

| Date | Horaires signal avertissement | Classe MICROS |
|----------|----------------------------------|------------------|
| 02/06/23 | 14h30 | Entraînement |
| 03/06/23 | 14h00 | 1ère course |
| 04/06/23 | 10h00 | courses |

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'attention ne sera fait après 15H00

7. PAVILLONS DE CLASSE

Blanc sigle MICROS

8. ZONES DE COURSE

L'ensemble du lac à l'exception des zones de motonautisme, prise d'eau (voir plan). La navigation dans ces zones entraîne une disqualification sans instruction.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrits en **annexe PARCOURS (type banane avec dog leg) (flamme N°DEUX)**

Le cap compas de la première marque ne sera pas affiché.

Le comité d'organisation et le comité de course, après concertation avec le délégué de la classe, se réservent la possibilité d'organiser un ou deux parcours de type « raid côtier ». L'information sera donné aux coureurs par mégaphone, flamme numérique N° UN, sur le bateau comité. PARCOURS : DEPART, BOUEE 1 (dégagement), BOUEE 2, ARRIVEE. Un bateau de l'organisation précédera les concurrents. Les bouées utilisées pour le raid côtier sont les mêmes que pour le parcours BANANE, de couleur ORANGE. Le pavillon vert signifie que les marques sont à laisser à TRIBORD. L'absence de pavillon vert signifie que les marques sont à laisser à BABORD.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

| Départ | Parcours | Dégagement | Changement | Arrivée |
|------------------|------------------|------------|------------|---|
| BOUEE BLANCHE | BOUEES ORANGE | | | BOUEE CONIQUE ROUGE (pavillon bleu) |

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones de motonautisme et la zone de la prise d'eau (voir plan tableau officiel).

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course côté bâbord et le coté parcours de la marque N° 3. BOUEE BLANCHE

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF NUMERO 8. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 MINUTES après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS (sans objet)

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le coté parcours de la marque d'arrivée (bouée conique rouge avec pavillon bleu).

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 L'ANNEXE P (propulsion) s'applique avec les modifications suivantes :

- La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour
- La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

| Classe | Parcours | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} | Temps limite pour finir après le 1 ^{er} |
|--------|--------------------------|-------------|---|--|
| MICROS | Construit monotype | 60 minutes | 90 minutes | 20 minutes |
| MICROS | Construit temps compensé | idem | idem | idem |
| MICROS | Côtier monotype | idem | idem | idem |
| MICROS | Côtier temps compensé | idem | idem | idem |

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 L'annexe T s'applique

18. CLASSEMENT

- 18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand **TROIS** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand **QUATRE à HUIT** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand **NEUF** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système TEMPS SUR TEMPS.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront ceux figurant lors de la confirmation des inscriptions par les skippers.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3** Le canal VHF utilisé en course est le NUMERO 8. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 30 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Des bateaux pointeurs de l'organisation peuvent stationner à proximité de chaque marque. A l'arrivée un bateau viseur pourra stationner à proximité de la ligne d'arrivée. Dans ce cas, aucun bateau ne pourra naviguer entre ce bateau et la bouée d'arrivée. L'absence de pointeur ou de viseur ne peut donner lieu à demande de réparation.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.
Les concurrents doivent adopter un comportement respectueux à l'égard de la faune sauvage.

25 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et corporel.

28. PRIX

Des prix seront distribués à la lecture des résultats.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Régis DUPERRIER

Assistants comité de course : Jeanine GAILLARD, Marcel BRODIN, Ahcène SACI

Président du comité technique : Jean Louis MATTEI

Président du jury : Daniel BEUCLER